

saint-pardoux

Une borne électrique souhaitée

Lors du dernier conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises.

Transfert de compétences intercommunales Gémapi eau assainissement.

Le conseil communautaire, en date du 14 novembre, a approuvé la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), obligatoire au 1^{er} janvier 2018, ainsi que le conseil communautaire a approuvé la prise de compétence « eau » au titre des compétences dites optionnelles au 1^{er} janvier 2018 conformément à la loi NOTRe sachant qu'elle sera obligatoire en 2020. Un transfert partiel

s'opère entre deux syndicats mixtes d'eau potable : SMEG (syndicat mixte des Deux-Sèvres) et le SECO (syndicat des eaux du Centre Ouest). Transfert au même titre pour assainissement.

Convention avec l'ADEME pour la pose d'une borne électrique.

Les élus souhaitent qu'une borne électrique soit posée sur les nouveaux parkings du Poirier, à côté de la future boulangerie. Une borne de recharge accélérée avec deux points de charge, pour un coût estimé des travaux à 11.130 €, aidé à hauteur de 80 % par le SIEDS.

Pour finaliser l'instruction et le versement de l'aide, le conseil demande de désigner le SIEDS comme mandataire vis-à-vis de l'ADEME. Quatorze voix pour et deux abstentions.

Indice des indemnités d'élus au 1^{er} janvier 2018.

L'indice rémunérant l'indemnité aux élus va être modifié au 1^{er} janvier 2018, une augmentation annuelle d'environ 10 € brut sera appliquée. Treize voix pour et trois abstentions

Rythmes scolaires. Le premier adjoint, Johann Baranger, précise qu'il est demandé aux conseillers de se positionner sur les rythmes scolaires, pour la semaine de 4,5 jours dans la

continuité ou une demande de dérogation pour les 4 jours. Après délibération sur la semaine de 4 jours : quinze voix contre et une abstention, sur la semaine de 4,5 jours : quinze voix pour et une abstention.

Convention de mise à disposition de la salle multi-activités pour deux associations.

La mise à disposition concerne l'association de pétanque et de palet, pour un coût annuel de 100 €. Les adjoints souhaitent une uniformisation avec une autre association qui occupe la salle multi-activités.